



UNION DEPARTEMENTALE FORCE OUVRIERE D'EURE ET LOIR
19/21 rue des Grandes Pierres Couvertes 28000 CHARTRES
Tél : 02.37.28.12.92 Fax : 02.37.28.68.76 mail : udfo28@wanadoo.fr

Déclaration de la CA UD FO 28

Réunie le 23 juin 2022

La Commission Administrative constate que la fermeture de MAFLOW-CHARTRES est la conséquence du retrait délibéré des donneurs d'ordre – PSA et Renault – de cette entreprise de sous-traitance pour faire baisser le coût du travail.

La CA constate que l'Etat avait la possibilité de bloquer ce plan en ordonnant à PSA et Renault de maintenir la production d'un site de 91 salariés sur le territoire national, à Chartres.

La CA constate que, dans le cadre des Prêts Garantis par l'Etat issus de la Loi du 19 mars 2020 (343 milliards d'euros) le gouvernement a donné 5 milliards à Renault... pour organiser licenciements et restructurations.

La CA approuve l'action du syndicat FO MAFLOW qui, d'un bout à l'autre, a maintenu l'unité du personnel en permettant que les décisions, les plus difficiles, puissent être prises en AG du personnel avec le syndicat.

C'est ainsi que cette unité a permis d'éviter le dépôt de bilan qui aurait jeté sur le carreau les 91 salariés, du jour au lendemain.

La CA considère que l'Etat porte l'entière responsabilité de la fermeture du site, qui détruit les conditions de vie de 91 familles, par son refus d'intervenir alors que le ministre Lemaire lui-même avait été sollicité par Y Veyrier, secrétaire général de la confédération.

La CA mesure à quel point la Loi travail est scélérate dans l'obligation qu'elle impose aux organisations syndicales de « négocier », le pistolet sur la tempe, les plans de licenciements.

La CA estime que, plus que jamais, la situation de récession qui menace met à l'ordre du jour l'INTERDICTION DES LICENCIEMENTS et, dans l'immédiat :

- **L'abrogation de la loi travail**
- **Le retour aux pouvoirs antérieurs des CE sur l'expertise et l'avis préalable à tout plan de licenciement.**